Madame, Monsieur (nom du ou de la proviseur·e),

J'ai bien reçu votre message concernant la signature du pacte sur la base du volontariat.

Partie a personnaliser selon l’enseignant.e :

*[Je suis enseignant·e en lycée professionnel, j’ai connu plusieurs établissements, enseigné plusieurs disciplines, générales ou professionnelles, et rencontré plusieurs milliers d’élèves. J’ai vécu plusieurs réformes, dont je n’ai mesuré aucun bénéfice, ni sur le plan pédagogique, ~~ni~~ et encore moins sur le plan social.*

*Alors que je prépare ma vingtième rentrée, sans qu’aucun bilan n’ait été établi sur la récente transformation de la voie professionnelle, vous m’annoncez une nouvelle réforme et me demandez de signer le pacte enseignant.]*

Je ne signerai pas ce pacte puisqu’il ne constitue en aucun cas une augmentation du salaire en fonction du point d'indice, gelé depuis maintenant plus de 20 ans chez les enseignant·es. Il s’agit de missions supplémentaires, qui imposent un temps de présence supplémentaire devant les élèves, qui impliquent un temps de préparation supplémentaire et une charge de travail logistique supplémentaire alors que je me sens déjà submergée par des tâches administratives chronophages, qui m’empêchent de développer une réflexion pédagogique approfondie quant à l’acquisition des savoirs pour nos publics spécifiques et très diversifiés, vocation première pour laquelle j’ai passé le certificat d’aptitude à l’enseignement en lycée professionnel (CAPLP).

Je ne signerai pas ce pacte car la proposition de son indemnisation repose sur la création d’une part fonctionnelle de l’ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves) qui ne rentre pas dans le calcul des retraites, alors même que son système vient d’être réformé en dépit de l’opinion publique. Cette proposition est déplacée et indécente. Cette indemnisation n’est même pas substantielle puisque ramenée au taux horaire (lorsque celui-ci est quantifiable) elle n’excède pas le taux de rémunération d’une H.S.A. pour un PLP de classe normale.

Je ne signerai pas ce pacte car l’enveloppe budgétaire qui lui est attribuée est partielle et ne permet pas à tous les enseignant·es d’en bénéficier, ce pacte met donc en concurrence les enseignant·es et leurs disciplines. C’est un dispositif non-équitable, dont la responsabilité est laissée au chef d’établissement, poussant ce dernier à une gestion des personnels clientéliste, et répercutant les inégalités sur les élèves qui se verraient proposer de façon variable les heures d’accompagnement.

Je ne signerai pas ce pacte car les missions de face à face pédagogique pourraient amputer d’autant la dotation horaire des établissements dès 2024, si bien que 9 pactes signés ôteraient 648h annuelles, soit 18h hebdomadaires, c’est à dire un poste d’enseignant.

Je ne signerai pas ce pacte car l’obligation d’effectuer les heures de remplacement de courte durée, sous réserve de disponibilité, serait une contrainte supplémentaire sur les emplois du temps du lycée pro dont la gestion est déjà complexe compte tenu de l’organisation et l’occupation des plateaux techniques.

Je ne signerai pas ce pacte car je ne souhaite pas dispenser ces heures dans un autre établissement, collège ou lycée général, sans aucune continuité pédagogique. Je ne comprends pas qu’aucune attention ne soit portée sur l’élève et la cohérence de ses apprentissages.

Je ne signerai pas ce pacte, parce qu’en tant qu’enseignant·es de matière professionnelle, la réforme m’impose une mise à jour de ma formation, tous les 3 ans, en entreprise. Le temps qui lui serait consacré ne saurait être pris sur celui des élèves, mais sur mon temps libre, sans qu’aucune rémunération ni indemnisation n’ait été prévue.

Je ne signerai pas ce pacte car je n’ai même pas connaissance de toutes les missions qui m’incombent au moment de la signature. Qui signerait un contrat pour lequel il manque des informations?

Je ne signerai pas le pacte car il pourrait me contraindre à accepter des missions extérieures comme la formation des tuteurs qui accueillent nos élèves en entreprises alors que ces dernières sont subventionnées pour assumer la responsabilité de cet accueil ; ou comme l’aide à l’insertion professionnelle au sein du dispositif France Travail, alors qu’elle incombe actuellement au dispositif pôle emploi. Ces missions n’ont rien à voir avec la vocation pour laquelle j’ai été admise au certificat d’aptitude à l’enseignement en lycée professionnel (CAPLP).

Le pacte enseignant ne propose ni une augmentation de salaire, ni une amélioration de nos conditions de travail, encore moins une évolution pédagogique de nos métiers, il s’agit de modifications techniques affectant le statut des PLP, en nous demandant de travailler bien plus pour pallier au défaut de recrutement, lui même lié à la détérioration de nos conditions de travail et la diminution constante de notre pouvoir d’achat depuis des années.

Je refuse d’adhérer à ce dispositif, et je m’inquiète vivement de l’absence de réflexion pédagogique et sociale dans la réforme qu’il accompagne.

Je m’inquiète vivement de la fermeture annoncée d’ici 2026 de 100% des filières considérées comme non-insérantes, les ramenant à une échelle locale, creusant l’inégalité des territoires et limitant les possibilités d’émancipation d’élèves majoritairement issu de milieux défavorisés.

Je m’inquiète de la réduction en quantité et en qualité des enseignements par la dérégulation de l’année de terminale, et la remontée des notes d’examen programmée dès le mois de mars.

Enfin, je ne signerai pas ce pacte, car il est corrélé directement à la réforme qui place l'enseignement professionnel sous la double tutelle de l'Éducation Nationale et du ministère du Travail, revenant ainsi sur plus de 100 ans de progrès social. La "réussite" de cette réforme dépendant de la signature du pacte par 30% des enseignant·es PLP, refuser de le signer est pour moi un des derniers levier possible pour empêcher sa mise en place.

Je m’inquiète de l’intervention du sous-préfet, en sa capacité à rassembler les acteurs économiques autour des instances décisionnaires de la carte des formations. Nos apprenants ne sont ni des clients, ni des ressources humaines, ce sont des élèves, des ados, des enfants.

Je m’inquiète que ces derniers aient à choisir entre poursuite d’études et stages indemnisés, alors que les catégories sociales dont ils sont issus sont les plus impactées par l’inflation et la dégradation du pouvoir d’achat.

Je m’inquiète de la rémunération des stages à un taux horaire allant de 1,4 à 2,8 € dans des secteurs d’activités qui sont en tension et manquent d’attractivité parce que les conditions de travail et de rémunération ne satisfont pas leurs salariés, plaçant ainsi nos élèves en concurrence avec ceux-ci et tirant l'ensemble du monde du travail vers des emplois de tâcherons, rémunérés à minima.

Le lycée professionnel peut sauver nos élèves aux parcours souvent cahotiques. Nous sommes toutes et tous attaché·es à leur réussite et conscient du rôle précieux que l'école a à jouer dans l'amélioration de leur condition sociale. C'est pour toutes ces raisons que nous savons pouvoir compter sur votre compréhension.

En attendant, veuillez recevoir, *[Madame, Monsieur...]* l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]